

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1, 3.10, 3.12

Numéro de la demande : 2020-3967

**Demande :** Création ou modification d'étiquettes de produits – Diminution de

la dose d'application, mélanges en cuve et nouveau site

**Produit:** Herbicide Davai 80SL

Numéro d'homologation: 32929 Principe actif (p.a.): Imazamox

Numéro de document de l'ARLA: 3318301

### But de la demande

Cette présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL afin d'étendre la zone de traitement à l'est du Canada, d'ajouter une dose inférieure pour la lutte contre le canola spontané et d'ajouter des énoncés généraux sur les types d'adjuvants qui peuvent être mélangés en cuve avec la préparation commerciale.

## Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

#### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'imazamox dans les haricots secs, les pois de grande culture ou le soja n'a été soumise pour appuyer les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL. Les données sur les résidus étudiées qui ont été examinées précédemment pour le haricot sec, le pois sec et le soja ont été évaluées de nouveau dans le cadre de la présente demande.

Les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL, notamment l'augmentation de l'étendue de la zone géographique pour les haricots secs, les pois de grande culture et le soja à l'est du Canada, la réduction de la dose d'application pour la lutte contre le canola spontané et l'élargissement de la portée des types d'adjuvants qui peuvent être utilisés avec l'herbicide Davai 80SL, sont toutes appuyées par des données soumises antérieurement.

D'après cette évaluation, les résidus ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux



utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. En conséquence, les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL ne devraient pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus d'imazamox et elles ne présenteront de risque sanitaire préoccupant pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

## Évaluation environnementale

Le profil d'emploi de l'herbicide Davai 80SL se situe dans le cadre des profils d'emploi homologués de l'imazamox et, par conséquent, l'utilisation de l'herbicide Davai 80SLne devrait pas entraîner de risque supplémentaire.

L'étiquette comprend toutes les mentions requises relatives aux précautions environnementales et au mode d'emploi, ainsi que les renseignements sur les zones tampons pour la pulvérisation, lesquels atténuent adéquatement les risques pour l'environnement. Les risques découlant de l'utilisation de l'herbicide Davai 80SL sont acceptables d'un point de vue environnemental, lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

#### Évaluation de la valeur

Élargir la zone géographique d'utilisation de l'herbicide Davai 80SL afin d'y inclure tout le Canada permettra aux cultivateurs de l'est du Canada d'avoir également accès à cette option herbicide qui est actuellement offerte aux cultivateurs de l'ouest du Canada. De plus, la fourniture d'une dose réduite pour la lutte contre le canola spontané et les références génériques pour les agents surfactant non ioniques (NIS) et l'huile végétale méthylée permettront aux utilisateurs d'adapter l'utilisation de l'herbicide Davai 80SL à leurs profils de mauvaises herbes spécifiques et à leurs préférences en matière d'adjuvant.

Les données d'essais de confirmation, ainsi que le profil d'emploi de l'herbicide Davai 80SL et les conditions climatiques de l'est et de l'ouest du Canada, ont démontré que son utilisation dans l'est du Canada devrait être similaire à celle de l'ouest du Canada du point de vue de l'efficacité et de la sensibilité d'une culture. Par conséquent, il est justifié d'élargir la zone géographique d'utilisation de l'herbicide Davai 80SL afin d'y inclure tout le Canada du point de vue de la valeur.

Les données d'essais soumises précédemment à l'ARLA ont démontré que l'herbicide Davai 80SL appliqué à une dose réduite de 15 g de p.a./ha devrait supprimer le canola spontané. Par conséquent, il est justifié d'inclure une dose réduite pour lutter contre le canola spontané du point de vue de la valeur.

Un exposé raisonné, ainsi que les lignes directrices d'adjuvants existants de l'ARLA et les homologations de l'adjuvant ont démontré qu'il est possible de soutenir l'inclusion d'une référence générique pour les agents surfactants non ioniques et l'huile végétale méthylée sur l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL du point de vue de la valeur.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer les modifications de l'étiquette de l'herbicide Davai 80SL.

## Références

Numéro de document de	Référence
l'ARLA	
3149615	2019, Imazamox 80 SL Mixes in Dry Beans, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).
3149616	2018, Imazamox 80 SL + Adjuvant Mixes in White Beans, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).
3149617	2017, Imazamox 80 SL + Adjuvant Mixes in Dry Beans, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).
3149618	2017, Imazamox 80 SL + Adjuvant Mixes in Dry Beans, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).
3060613	2019, FP2 CA-HE-21622519-IMA-PEA Imazamox 80 SL Mixes in Peas (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3060614	2019, FP3 CA-HE-21622519-IMA-PEA Imazamox 80 SL Mixes in Peas (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3060615	2019, FP4 CA-HE-21622519-IMA-PEA Imazamox 80 SL Mixes in Peas (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3060616	2019, DB1 CA-HE-21622519-IMA-DB Imazamox 80 SL Mixes in Dry Beans (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3060619	2019, SY1 CA-HE-21622519-IMA-SOY Imazamox 80 SL Mixes in Soybeans (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3060620	2019, SY2 CA-HE-21622519-IMA-SOY Imazamox 80 SL Mixes in Soybeans (NEW), DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2.
3210510	2021, 2020-3967-Davai Value PART 10-12march2021, DACO: 10.2,10.3.

### © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9